

dans les conditions que le public n'a pas oubliées.

On avait craint que ce refus de ratification de l'assemblée générale du Nord-Est, presque à la veille du jour où expirait son traité d'exploitation par la Compagnie de Lille-Valenciennes, ne causât de graves embarras au Nord-Est, qui ne possède aucun matériel roulant. Ce danger n'est plus à craindre, grâce à la prudence du Conseil du Nord-Est et à la sympathie de la Compagnie du Nord, qui a compris que le refus de ratification de l'assemblée générale du Nord-Est s'appliquait non pas au traité passé avec elle, mais à la répartition des redevances entre le Nord-Est, le Lille-Valenciennes et le Lille-Béthune.

Par conséquent, à cet égard, tout est pour le mieux.

Ce que nous avons moins bien saisi, dit le *Messager de Paris*, c'est ceci : le Nord-Est se soumet à une pénalité, si le traité repoussé par ses actionnaires les 17-18 décembre 1875 n'est pas ratifié avant le 1^{er} juillet 1876. Cette pénalité annuelle, qui serait de 240,000 francs pendant cinq ans, de 540,000 francs pendant les cinq années suivantes, et de 840,000 francs pendant le reste de la concession, semble devoir être considérée comme la réparation du dommage causé à la Compagnie du Nord par la non-ratification de son traité. Mais il y a une telle disproportion entre l'indemnité et le préjudice, que l'explication nous paraît insuffisante. Nous pensons que le conseil d'administration du Nord-Est trouvera utile d'expliquer plus complètement les raisons de cette pénalité et ce qui a servi de base à sa progression.

Quant à la Compagnie de Lille-Valenciennes, elle a fait un nouveau traité isolé avec la Compagnie du Nord, qui conserve le droit de dénoncer ou de maintenir ce nouveau traité spécial, si, avant le 1^{er} juillet, la Compagnie du Nord-Est n'a pas donné sa ratification.

Enfin, la Compagnie de Lille à Valenciennes se reconnaît débitrice solidaire de l'indemnité due par la Compagnie du Nord-Est, et s'engage à en retrancher, si besoin est, le montant des sommes qu'elle a elle-même à toucher de la Compagnie du Nord.

Le reste de la séance du 30 décembre n'a offert qu'un médiocre intérêt. Des pouvoirs ont été donnés au Conseil pour apporter un traité passé avec le Nord les modifications nécessaires pour en assurer l'approbation par qui de droit, et pour faire, tant avec le gouvernement et les conseils généraux qu'avec les Compagnies du Nord-Est et de Lille-Béthune, tous accords pour arriver à la réalisation des conventions. L'assemblée a ensuite refusé d'approuver la reprise de la concession d'Amagne à Vouziers, qui n'avait eu lieu qu'à titre conditionnel.

Autant l'assemblée du Nord-Est avait été agitée, autant celle de Lille à Valenciennes, composée, du reste, d'un même. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité ; le représentant du Crédit Mobilier a jugé à propos de s'abstenir.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Maire de la ville de Roubaix, chevalier de la Légion d'Honneur, fait connaître à ses concitoyens, que la révision des listes électorales politiques et municipales, va être faite du 1^{er} au 14 janvier 1876. Il leur rappelle qu'aux termes de la loi, ils doivent se rendre au secrétariat de la Mairie, pour s'assurer qu'ils sont régulièrement inscrits et, dans le cas contraire, fournir tous les renseignements nécessaires pour obtenir leur inscription.

Que du 15 dudit mois de janvier au 4 février suivant, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, les tableaux d'additions et retranchements, seront déposés à la Mairie où l'on pourra en prendre connais-

— Je m'en garderai bien ; vous me prendriez en antipathie.

Je suis fort laide.

— Laide, vous ! oh ! ce n'est pas possible...

— Qu'en savez-vous, et si j'étais affreuse ?

— Ça n'est pas probable. Mais quand même, ma sœur, mon amie, que je voie vos traits un instant, songez que nous allons nous séparer, peut-être pour jamais ; et que vous êtes la personne que j'ai le plus aimée, celle dont l'esprit, les manières, le caractère me conviendraient le mieux.

Je sens que sans vous ma vie sera triste et désolée, et tous deux, hélas, nous sommes liés par des vœux irrévocables. Quelle fatalité !

La sœur de Bon-Secours souleva de sa main pâle et tremblante un coin de son voile.

Et Gontran poussa un cri, on l'a deviné.

C'était Angéline.

Le bon capitaine de Villèle, avait acheté pour sa nièce un petit et délicieux cottage aux environs de Rennes. D'un côté, cette gracieuse et paisible habitation donnait sur une prairie émaillée de primevères ; de l'autre, sur un vaste jardin rempli d'arbres fruitiers qui, à cette époque, — on était au mois

sance et présenter des observations ou réclamations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville à Roubaix, le 29 décembre 1875.

Pour le Maire, à l'Assemblée Nationale :
Le premier adjoint faisant fonctions,
Louis WATINE-WATTINNE.

Le 2^e tour d'élection pour la nomination d'un juge suppléant au Tribunal de Commerce de Roubaix, a eu lieu aujourd'hui, et a donné le résultat suivant :

Electeurs inscrits, 545.
Nombre de votants, 137.

M. Louis Desrousseaux a obtenu 125 voix.

En conséquence M. le Maire de Roubaix a proclamé M. Desrousseaux-Defrenne, membre du Tribunal.

L'*Echo du Nord* et le *Progrès* viennent de publier une sorte de protestation d'une cinquantaine de membres du Comité agricole de Lille, suivie de leur démission.

Nous sommes assez au courant de ce qui s'est passé au Comité pour pouvoir donner aux termes de cette protestation un démenti formel.

Les élections de 1874 n'ont éliminé ni exclu personne du bureau du Comité ; l'ancien président se retirait volontairement, il a été remplacé par M. Baurcarné-Leroux, qui avait déjà présidé autrefois ; tous les autres officiers du bureau ont été réélus, sans opposition et sans acception d'opinion politique.

C'était là un fait bien simple : il n'est écrit nulle part que, parce qu'on est député de la droite, on doit être, par là même, exclu de la présidence d'une société à laquelle on a rendu des services incontestés.

A la suite de cette élection, plusieurs membres du bureau ont cru devoir se retirer ; c'est là seulement qu'a commencé l'intervention politique, qui, nous le répétons, n'était nullement dans l'esprit de la majorité des électeurs.

Comment, après cela, venir parler d'élimination et d'exclusion ? D'ailleurs, dans cette hypothèse, c'était il y a un an, et non aujourd'hui, qu'il fallait démissionner.

Les élections de 1875 n'ont apporté aucun changement dans les principaux membres du bureau, et il n'y avait pas de raison pour que les électeurs ne les renommassent pas, puisqu'ils n'avaient aucunement démissionné, et que l'admission de près de quatre-vingts membres nouveaux dans le courant de l'année, avait suffisamment prouvé la vitalité que le Comité avait acquise sous leur direction.

Ce que la protestation appelle les « irritantes manifestations de l'esprit politique » est donc une pure invention, destinée à cacher le dépit d'un parti qui voulait faire arriver à la présidence du Comité un représentant de ses opinions, pour lui donner un titre de plus devant les électeurs de la Chambre des députés.

Les démissions qui viennent d'être publiées par un stimulant nouveau dans la voie du véritable progrès, à l'abri des chicanes de parti. (*Propagateur.*)

On mande de Toulouse, 2 janvier : A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de sa consécration épiscopale, Mgr l'archevêque Desprez a pris les dispositions suivantes :

« Tous les matras engagés à ce jour au Mont-de-Piété de Toulouse pourront être retirés gratuitement dès le mercredi 5 janvier prochain.

« A partir de la même date, toutes les couvertures déposées au Prêt-Gratuit et tous les objets engagés pour une somme n'excédant pas dix francs (10 fr.) pourront être aussitôt retirés sans aucun débours. »

Le 1^{er} janvier, vers sept heures de l'après-midi, le nommé Louis François Mathon, âgé de 69 ans, né à Lille et domicilié à Tourcoing, rue Neuve-de-Roubaix, *A ma Campagne*, a été trouvé

d'avril, — se trouvaient couverts de ces fleurs que Victor Hugo appelle « neige odorante du printemps. »

Angéline allait et venait dans son petit domaine. Elle était vêtue d'une robe grise, tout simple, un ruban bleu entourait négligemment sa taille. Ses cheveux n'étaient plus retroussés impudemment à la Ninon, mais lissés en bandeaux. Son regard avait perdu cette expression hardie et hautaine qui départirait la plus jolie femme et qui contraste étrangement avec la laideur.

Maintenant, au contraire, les yeux d'Angéline avaient quelque chose de doux et de caressant qui semblait dire : Je suis laide, il est vrai, mais aimez-moi quand même.

Ce jour-là, au moment où elle cueillait quelques violettes, Gontran la rejoignit.

— C'est pour vous, dit-elle, je sais que la violette est votre fleur préférée.

— Merci, chère Angéline, répondit le jeune homme, et il s'avança pour l'embrasser. Mais elle recula vivement et se cacha derrière un buisson de roses du Bengale.

— Ah ! vous ne m'aimez pas, s'écria-t-il tristement.

— Ingrat, répondit Angéline, vous savez le contraire ! Mais je ne veux pas que vous ayez le désagrément d'embrasser une laide. Quand vous étiez

pendu dans sa chambre ; il était veuf sans enfants.

On pense que ce malheureux était ivre lorsqu'il s'est donné la mort.

Le nommé Verline Louis, rattacheur, âgé de 20 ans, demeurant à Lille, où il exerce sa profession, conduisit le 2 janvier une petite voiture à bras sur la route de Risquons-Tout, lorsqu'il fut appréhendé par des douaniers qui lui demandèrent où il conduisait cette voiture ; tout troublé, il ne sut que répondre, les douaniers visitèrent la voiture et trouvèrent un double fond contenant environ 50 k. de tabac, qui fut saisi ; le fraudeur a été conduit à Tourcoing, pour de là, être transféré à Lille.

Le même jour, un autre rattacheur, Aristide Lefebvre, se présentait dans un magasin de Tourcoing pour acheter un foulard ; ayant probablement quelques cadeaux à faire pour le jour de l'an, il jugea à propos de glisser deux autres foulards dans sa poche, outre celui acheté, et il oublia de les payer, mais malheureusement pour lui on s'en aperçut et le marchand ne voulant pas participer aux largesses de Lefebvre, le fit arrêter et conduire en prison.

Décidément les rattacheurs n'ont pas de chance.

Il s'est passé à Bondue, le jour de Noël, un incident scandaleux qu'un de nos correspondants nous rapporte en ces termes :

Pendant les vêpres, un homme ivre pénétra dans l'église, où il se mit à gesticuler et à chanter des couplets fort peu édifiants. Puis, il porta au comble le trouble des assistants en leur arrachant des mains, à l'un son livre de prières, à l'autre son chapelet... Le garde champêtre voulut le mettre à la porte, mais il dut y renoncer. Un adjoint au maire intervint alors et parvint à jeter l'ivrogne dehors ; mais quelques instants après le même individu reparut et interpella fort grossièrement le prédicateur qui était en chaire.

On se décida alors à l'arrêter et à le conduire en prison.

C'est un journaliste nommé Louis-D... ; il est âgé de 33 ans et a une très mauvaise réputation.

Voici les principales affaires jugées dans la première partie de l'audience correctionnelle de Lille.

D'habitude ce ne sont pas les femmes qui battent leurs maris, mais il y a femme et femme, et celle qui paraît devant le tribunal est remarquable non-seulement par sa détestable conduite, mais aussi par sa méchanceté. Son mari, L. Leroy, a tout fait pour la ramener dans le bon chemin. Elle était rentrée sous le toit conjugal le 29 décembre dernier, mais elle était à peine réinstallée qu'elle chercha de nouveau querelle à son mari, puis elle s'élança furieuse sur lui et le mordit cruellement au bras. Ce coup de dent lui coûta quinze jours de prison.

Un Hollandais, Van der V... a été débarqué à Lille, a pénétré dans l'établissement de M. Crespel, chapelier, rue de Gand, le 28 décembre, vers neuf heures du soir, enleva trois chapeaux, puis disparut. Il a été arrêté quelques heures plus tard. — Trois mois.

— Employé comme homme de peine, L. Versperei détournait au préjudice de M. P. Scamps, à Roubaix, tout ce qu'il pouvait : une loupe, des liasses, etc. — Quatre mois.

— Un filou émérite de Roubaix, J. Scaps avait été chargé de porter au Mont-de-Piété les effets d'habillement d'Auguste Mortier.

Ils partirent ensemble. Sous prétexte qu'il y avait trop de monde, et qu'ils allaient, il connaissait, disait-il, les employés, ce qui l'aiderait puissamment à être expédié l'un des premiers, Mortier accepta. Scaps partit et ne revint plus. — Six mois.

Un peu de bulletin des modes pour ne pas en perdre l'habitude.

Le chapeau, dit tuyau de poêle, qui

malade, ne m'avez-vous pas dit souvent que le visage de votre femme vous était antipathique ?

— Pardon, pardon, c'est que je ne vous connaissais pas bien alors. C'est que j'ignorais tous les trésors de bonté et de dévouement de votre âme.

— Ah ! mon ami, je n'en suis pas plus belle. Je ne veux pas que vous surmontiez la répulsion que ma pauvre figure vous inspire. Je ne veux pas d'un baiser de reconnaissance ou de pitié.

— Méchante enfant ! Ne savez-vous pas le profond attachement que je vous ai voué, lorsque sous le nom de sœur Marie des Anges, vous vintes à mon secours ?

— Oui. Mais j'avais un voile.

— Vous oubliez quelle fut ma joie, lorsque j'appris que vous n'étiez point religieuse, et que nous ne nous quitterions plus.

— Ah ! Gontran, je n'oublie pas le cri que vous avez poussé lorsque je levai mon voile.

Ces contestations étaient fréquentes entre les deux époux et divertissaient beaucoup le bon mari qui venait souvent au cottage.

Tiens bon, disait-il à sa nièce ! Par tribord et babord, n'amène pas sitôt pavillon. Ton mari mérite bien que tu lasses un peu la renchérie ; il n'en

depuis tantôt un siècle règne au maître sur la tête soi-disant incoïnstante des Français, est tellement laid, qu'on se livre chaque année aux efforts les plus louables, — ne pouvant le supprimer tout à fait, — pour le modifier et le rajouter.

Nous avons en le chapeau à larges bords, le chapeau à bords plats, le chapeau à bords recourbés sur eux-mêmes, le chapeau évasé par en haut comme un jardinière, le chapeau aminci, etc. — Cette année, le suprême du genre sera le chapeau droit de forme, pastrop haut, à bords aussi petits que possible, — juste de quoi saluer — et se portera, — tel est du moins le dessein des innovateurs, — sur le sommet de la tête.

D'ou ce distique improvisé dans une soirée intime par un jeune poète fort connu :

La mode est aux chapeaux escarpés et sans bords :
On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille COGET-DETOURMIGNIES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE-ALEXANDRE COGET, né à Lille le 21 février 1816, et décédé à Roubaix, le 2 janvier 1876, à l'âge de 59 ans et 5 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 5 janvier 1876, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin-de-Roubaix, 73. 10329

Les amis et connaissances de la famille DUFOUR-ERGO, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur HENRIETTE ERGO, veuve de Monsieur PHILIPPE DUFOUR, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1876, à l'âge de 65 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le jeudi 6 janvier 1876, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — Les prières seront chantées le mercredi 5, à 4 heures 1/2. — L'assemblée rue du Grand-Chemin, 26.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, le mercredi 5 janvier 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Madame Lucie GATTEAUX, veuve de Monsieur ERNEST FOVEAU, décédée à Roubaix, le 5 janvier 1875, à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimeur Alfred Roboux. — Avis gratuits dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*.

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE. — Faculté libre de droit. — Mercredi 5 janvier, à 8 heures du soir. — M. Grousau, dans sa sixième conférence de législation industrielle, traitera de l'association dans le travail et l'industrie.

BELOUIQUE. — ASSASSINAT D'UN AGENT DE POLICE A LIÈGE. — Dans sa séance du 31 décembre, le Conseil communal de Liège « voulant honorer la mémoire de l'agent de police de 2^e classe Carpay, qui a trouvé la mort dans la nuit du 29 au 30 décembre courant, en accomplissant avec le plus courage un devoir de sa charge, et considérant que cet agent a bien mérité de la ville de Liège, » a, sur la proposition du conseil municipal, voté la veuve une pension supplémentaire de 630 fr. réversible sur les enfants, en cas de mort ou de second mariage de leur mère. Ajouté à la pension normale, ce supplément constitue le traitement intégral du défunt.

Les prévenus du meurtre de l'agent Carpay sont :

- 1^o Jules Hackmann, 30 ans, serrurier, né à Barren ;
- 2^o Guillaume Wolf, 39 ans, tailleur de limes, né à Dennenp ;
- 3^o Guillaume Bregher, 23 ans, tonnelier, né à Barren.

Les deux premiers sont beaux-frères. Le premier est venu à Liège avec 20 thalers ; les autres sans un sou ; aucun d'eux n'avait de papiers.

Hackmann s'était donné sous le nom de Akmann ; Wolf, celui de Debé ; Bregher, celui de Beckers. Hackmann convint d'avoir été condamné en Prusse à une année pour vol, les autres disent n'avoir pas subi de peines. D'après les dires du veilleur de nuit, Hackmann a tué l'agent : Wolf a blessé le veilleur.

appréciera que mieux ce que tu vaux, mille tonnerres !

Cependant il n'y avait aucun calcul de fierté dans l'esprit d'Angéline ; elle voulait seulement être bien sûre de l'affection de Gontran ; du reste, elle cherchait de tout son pouvoir à lui rendre l'existence douce et heureuse, elle le comblait de ces attentions délicates et charmantes dont les femmes aimantes ont seules le secret. Au lieu de faire respecter ces caprices, comme l'eût voulu peut-être une jolie femme, la laide était auprès de son mari aussi soumise qu'une esclave du sérail devant le pacha.

Elle s'oublait constamment elle-même, sans chercher jamais à faire valoir son abnégation ; mais à tout cela Gontran eût préféré une seule pression de cette petite main qui répandait avec tant de persévérance des fleurs sur sa vie. Il se demandait parfois si réellement Angéline l'aimait d'amour, si son dévouement n'était pas uniquement dicté par un héroïsme religieux.

Sans s'en douter, la laide avait adopté le moyen le plus habile pour augmenter l'affection de son mari. Une coquette raffinée n'aurait pas fait autrement.

Aussi ce n'était plus seulement de l'amitié et de la reconnaissance qu'il éprouvait pour cette femme jadis si

Wolf a blessé le veilleur de nuit, à la droite de la porte, et surmonté à la partie inférieure du corps droit et prétend être tombé sur son ancien patron à Barren. Tous prétendent avoir quitté Aix-la-Chapelle mercredi à 9 h. du matin, être arrivés à Liège vers les onze heures, avoir rencontré un saxon qui leur a indiqué l'auberge Colpin, s'être couchés vers dix heures du soir et n'avoir quitté le logement que vers les huit heures du matin, le lendemain. Ils ont été écroués et arrotés, du reste, à répondre du chef de port de faux nom. MM. Nihou et Collinet y ont rendu sur les lieux pour examiner la maison Colpin. L'instruction se poursuit activement.

Hier après-midi, à Anvers, la rue de la Flèche, 2^e section, a été mise en émoi par un double suicide. Le nommé Van de Wouwer, âgé de 34 ans, natif de Liège, qui vivait séparé de sa femme, avait depuis quelque temps des relations intimes avec une jeune fille de 18 ans. A la suite des reproches de sa mère, la susdite fille s'est rendue chez Van de Wouwer, et quelques instants après plusieurs détonations d'une arme à feu se firent entendre. On accourut et les premiers arrivants furent témoins d'un drame sanglant ; le cadavre de Van de Wouwer gisait sur le sol ; il s'était tiré deux coups de revolver dans la tête ; quant à la jeune fille, elle se débattait dans les plus horribles douleurs par suite d'un coup de revolver qu'elle s'était tiré au-dessous du sein gauche ; elle déclara qu'ayant manifesté à son amant l'intention de se donner la mort, celui-ci a répondu : « Je meurs avec toi. » Le cadavre et la blessée ont été transportés à l'hôpital. On espère sauver la jeune fille.

Samedi midi, Guillaume Denayer, âgé de 42 ans, condamné par la cour d'assises du Hainaut le 30 décembre à la peine de mort pour assassinat, s'est suicidé à la prison de Mons, où il était détenu. Il s'est pendu au moyen de sa cravate.

Faits divers

L'*Univers* rapporte les faits suivants qui, d'après lui, se sont passés dans une commune de la Nièvre :

« Un mariage devait avoir lieu entre une jeune fille et un jeune homme dont le père, ultra-radical, s'était fait protestant, et qui lui-même était suspect d'avoir passé aux pasteurs. Celui-ci dut, en conséquence, avant la publication des bans à l'église, promettre formellement de remplir toutes les obligations du mariage religieux.

Le jour fixé pour la cérémonie, le curé attendait les futurs époux au retour de la mairie. L'heure passe. Ne pouvant attendre davantage et ne comprenant rien à ce retard, le curé monte à l'autel, célèbre le saint sacrifice de la messe, rentre à la sacristie et se désolait. Sur ses entrefaites, la cloche de la mairie sonne la fin de la cérémonie municipale. Le pasteur reprend alors ses habits sacerdotaux pour procéder à la bénédiction du mariage. Tout à coup, la porte de l'église s'ouvre avec fracas ; on entend des gémissements. C'était le groupe nuptial. Le père de la future marchait le premier, conduisant sa fille suivie de tous les parents. « Le mariage civil est fait, dit-il avec indignation au curé, et ce brigand ne veut plus venir à l'église, il veut forcer ma fille à aller au temple ! — Non, non ! plutôt mourir ! » cria la malheureuse fiancée dans son désespoir.

Le curé fit entrer tout le monde à la sacristie et, après explications, conseilla au père d'aller, avec deux témoins, déposer une protestation à la mairie. Celui-ci y alla sur-le-champ. Au retour, le curé l'engagea à reconduire sa fille chez lui. Le cortège sortit alors par la cour du presbytère. Là, le jeune homme se précipita sur la fiancée, disant qu'elle était sa femme. Le père tenait sa fille dans ses bras, menaçant le misérable qui voulait porter la main sur elle. Cette scène dura

dédaignée, c'était de l'amour, or, l'amour qu'inspire un laide est, dit-on, le plus profond et le plus durable des amours. Il est certain que jamais le vicomte de Tréguen n'avait aimé la belle M... comme il aimait maintenant la laide Angéline.

Gontran, depuis qu'il avait payé ses dettes, était réconcilié avec son père ; cependant il allait rarement à Rennes, soit que la froideur de sa belle-mère l'éloigna, soit que le souvenir du contenu des lettres fatales que lui avait communiquées Mlle Rancunot, le mit mal à l'aise avec le comte de Tréguen. Celui-ci était rempli de reconnaissance envers Angéline et à chaque occasion la lui témoignait avec son emphase habituelle. Il semblait ravi de l'harmonie qui existait entre les deux époux et se réjouissait hautement de voir enfin, Gontran son fils, rendu à la raison.

Il fit en sorte que mademoiselle Rancunot, au fond de sa solitude, apprît que cette pauvre laide, dont elle avait tramé le malheur, était au contraire heureuse et chérie. Elle en fut si outrée, qu'elle tomba malade, mais elle se rétablit promptement pour rêver à quelques autres vengeances.

Le capitaine de Villèle avait pris sa retraite et demeurait avec le jeune ménage, qui le comblait d'attentions ; il

longtemps, à l'indignation de tous les assistants.

« Des pourparlers eurent lieu. Au bout de quelque temps on vint prévenir le curé que la noce était renvoyée à l'église. Celui-ci prit deux témoins sages avec lui, se rendit à la sacristie, où il fit demander le futur, qui refusa d'abord ; mais sur les représentations du curé il y vint et se déclara hautement protestant. Le curé lui fit remarquer l'indignité de sa conduite, et, comprenant qu'il était impossible d'employer le mensonge et l'hypocrisie pour rompre une fille honnête. Néanmoins, après l'acte de la mairie, qui donnait tous droits à l'individu que la jeune fille, il crut devoir procéder à la bénédiction nuptiale, pour empêcher au moins la conscience de celle-ci. Devant témoins, il obtint de l'homme les serments canoniques requis pour les mariages mixtes ; puis il fit venir la fiancée à la sacristie, et, lui ayant déclaré ce qui venait de se passer, il rappela devant lui le futur, auquel il demanda de réitérer ses serments, et fit donner le consentement aux deux parties.

« Là-dessus il les congédia, en disant à la jeune personne que son mariage était légitime et consacré devant l'Église, sauf à obtenir ultérieurement les dispenses canoniques, ce dont il se chargeait.

« Cependant le ministre protestant était au temple, attendant pour faire le mariage. Ayant appris les scènes de violence qui avaient abouti à la bénédiction nuptiale par le prêtre, il fit par s'esquiver, après plusieurs heures d'attente. Le pasteur était au courant du complot, si même il ne l'avait consenti, car quelques jours auparavant, au reçu d'une lettre du président du consistoire de Bourges, l'individu en question avait conduit par surprise sa fiancée chez le pasteur. D'un commun accord, pasteur et futur s'étaient fait de la légalité au indigne moyen de prosélytisme, aux dépens de la conscience d'une simple fille et de l'honneur d'une famille catholique. »

« Il est bien certain, désormais, que Faure quitte l'Opéra, et cela aux conditions que nous avons annoncées l'autre jour, et que nous ne voulions enregistrer sous toutes réserves.

La *Presse*, à ce sujet, publie les renseignements suivants :

« Nous avons eu entre les mains, dit-elle, le contrat écrit de l'écriture même de M. Morelli :

« Il s'agit de cent représentations théâtrales ou concerts devant avoir lieu dans l'espace de dix mois à partir du 1^{er} avril. M. Faure touchera 3,000 fr. après chaque représentation, soit 300,000 fr. pour les cent.

Comme garantie, une somme de 150,000 fr. est déposée d'avance chez M. de Rothschild.

Frais de voyage et frais de séjour sont remboursés pour trois personnes.

Les deux mois de saison que M. Faure fait chaque année à Londres sont compris dans le total des cent représentations.

Le reste du temps se décompose ainsi :

Six semaines ou deux mois à Vienne, probablement en compagnie de M. Nilsson.

Autant en Belgique et en Hollande. ET LA FIN EN FRANCE.

Comme on le voit, l'éminent chanteur, fidèle aux traditions de toute sa carrière, se garde pour son pays.

On lui a fait bien d'autres ponts d'or pour aller en Russie et en Amérique ; il a toujours refusé. Il est trop soucieux des applaudissements de ses compatriotes pour jamais oublier qu'il doit à la France son nom retentissant.

Il nous serait pénible de lui dire adieu ; nous préférons un : au revoir sympathique.

Mais, nous le répétons, à partir du 1^{er} avril prochain, M. Faure ne fait plus partie de l'Opéra.

Soit dit, une fois pour toutes, et pour démentir par avance les assertions mensongères qui tendraient à vouloir établir le contraire. »

s'était attaché sincèrement à Gontran et Gontran avait toute confiance en cette nature bonne et loyale.

Depuis quelques jours cependant, le bon oncle était inquiet, car il remarquait que le front du jeune homme était assombri par une vague tristesse.

Aurait-il cessé d'aimer Angéline se demandait-il avec effroi ? La pauvre enfant avait aussi été devenue si craintive et si humble, qu'elle ne voyait pas l'amour de son mari, et quand elle avait cru le lire dans ses yeux, elle se disait :

— Je m'abuse. Je suis trop laide pour être aimée.

Elle ne pouvait donc rassurer M. de Villèle.

(A suivre.)

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. VERBURGHE

DENTISTE.

a l'honneur d'informer sa clientèle que depuis le

20 DÉCEMBRE 1875

son domicile est transféré

6, RUE DE L'ESPERANCE, 6

RENSEIGNEMENT PARTICULIER

La rue de l'Espérance donne dans la rue de l'Espérance